

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CLUB JUNI' ORRES

Préambule : Le présent règlement intérieur a pour objet de poser les règles de fonctionnement et de préciser l'organisation du club enfants « Club juni'Orres »

ARTICLE 1 : Fonctionnement

Le Club juni'Orres accueille vos enfants de 6 à 12 ans, en demi-journée, de 13H30 à 16h30 ou de 14h à 17h selon la période.

Les parents s'engagent à respecter les horaires précisés ci-dessus.

Pendant le temps de garde, l'enfant inscrit est sous la responsabilité du personnel.

Lors du départ de l'enfant, celui-ci ne sera remis qu'aux représentants légaux ou aux personnes autorisées à récupérer l'enfant et sur présentation d'une pièce d'identité.

Aucun enfant ne sera remis à un mineur, même si c'est son frère ou sa sœur.

Si aucune personne ne se présente pour récupérer l'enfant, la Responsable contactera les parents ou les personnes autorisées. Sans réponse des parents, la Responsable alertera la gendarmerie qui prendra les mesures qui s'imposent. Les enfants sont déposés et récupérés par les parents au même endroit, soit au club enfants Les Pitchounets pour les vacances de Noël et du 08 au 12/02/21 et soit aux Pitchounets, soit à la Farandole pour les 3 dernières semaines des vacances de février.

La SEMLORE décline toutes responsabilités en dehors des horaires de garde.

En cas de maladie infectieuse, de fièvre ou de maladie grave pouvant compromettre la santé des autres enfants, l'enfant ne sera pas admis.

En cas de comportement pouvant troubler ou mettre en danger les autres enfants, et après consultation du personnel et des parents l'enfant pourra être exclu.

En cas d'accident ou de maladie à caractère grave, le personnel préviendra les parents et se réservera le droit d'appeler un médecin ou de faire conduire l'enfant dans un centre hospitalier : les parents ayant signé lors de l'inscription une autorisation de soins et d'hospitalisation dont la charge sera à leurs frais.

ARTICLE 2 : Conditions d'adhésion

L'inscription est obligatoire pour tous les enfants concernés. Elle correspond à un engagement pour la durée de l'inscription. Le dossier d'inscription doit être dûment rempli.

Dans la mesure du possible, l'inscription devra se faire à l'avance. Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur le site internet www.lesorres.com ou à retirer sur place. Le Paiement se fait lors de l'inscription.

ARTICLE 4 : Goûter

Un goûter est offert excepté pour les enfants allergiques (les parents devront fournir celui-ci).

ARTICLE 5 : Matériel à fournir

Toutes les affaires de l'enfant doivent porter son nom et prénom.

Pour tous les enfants prévoir un petit sac avec une bouteille d'eau et de la crème solaire.

ARTICLE 6 : Participation financière

La tarification du temps de garde se fait sous forme de forfait.

Le paiement est réalisé soit en espèces, par chèque à l'Ordre de la SEMLORE , en chèques vacances ou en CB.

ARTICLE 7 : Acceptation

Le fait de confier un enfant au club enfants implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive.